

RPN salaires du 19 décembre 2023

Enfumage à l'intérieur et gazage à l'extérieur !

Les personnels de la Sécu étaient massivement en grève dans les organismes sur l'ensemble du territoire. Ils étaient également nombreux devant l'Ucanss pour rappeler à l'employeur l'urgence à répondre à la revendication légitime : l'augmentation significative de la valeur du point.

Après avoir tergiversé plus d'une heure avec des mesures accessoires, la directrice de l'Ucanss a du enfin reconnaître qu'il n'y aura aucune augmentation de la valeur du point pour 2024. En effet, elle a reçu des autorités de tutelles une notification de RMPP à 2,11% rendant impossible toute revalorisation du point.



<https://youtu.be/FrWaDcbwwU>

C'est inacceptable pour les salariés de la Sécurité sociale dont le salaire s'érode année après année et ce depuis 2010 qui a marqué le début de la longue période de gel de la valeur du point.

La CGT a donc demandé à l'Ucanss de retourner devant son Comex et les autorités de tutelle pour défendre les intérêts des salariés et obtenir une enveloppe budgétaire permettant enfin des négociations loyales et sincères pour une prochaine RPN dès début 2024.

La CGT a une divergence de fond avec l'employeur. Pour l'Ucanss, la défense du pouvoir d'achat ne passe pas par l'augmentation de la valeur du point mais par :

- L'ouverture de la doctrine du Comex dans le cadre de la négociation locale de la prise en charge des frais de transport en commun jusqu'à 75% (au lieu de 50% maximum à ce jour).
- L'ouverture de négociations sur les titres restaurant à hauteur du plafond d'exonération (la part employeur passerait alors de 5,79€ à 6,91€).
- L'accord de principe pour réévaluer sa contribution au financement de la complémentaire santé à la condition d'activer d'autres leviers comme la révision des prestations (à la baisse).
- L'ouverture d'une négociation sur nos classifications avec une enveloppe d'un ordre de grandeur de 160 millions.

Concernant l'enveloppe de 56 millions pour la prime de partage de la valeur, l'employeur rappelle être toujours en discussion avec la tutelle pour pouvoir la mobiliser et ce, uniquement pour une mesure non pérenne.

Mme Bertin assure vouloir ouvrir des négociations, mais a-t-elle la volonté de les faire aboutir ? Ces dernières années nous ont clairement démontré le contraire.

L'annonce répétée depuis plusieurs mois de ces mesures accessoires n'augure rien de bon. Cela pourrait même être un danger avec des classifications au rabais et une baisse des prestations de la complémentaire santé.

Pour la CGT, la seule vraie mesure pour augmenter le reste à vivre, c'est la revalorisation de la valeur du point à 10€ car c'est une mesure pérenne, collective et contributive.

La CGT ne lâche rien et portera ce point de vue à l'occasion de l'intersyndicale du vendredi 22 décembre.